



STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ

Déclinaison de l'accélération du virage numérique en santé appliquée à la Santé au travail

Contact :

Pour toute question, contacter le Dr Corinne Letheux.

Ressources :

► Pour retrouver l'ensemble de ces liens :
Presanse.fr ► Ressources
► Médico-technique ►
Stratégie nationale de Santé

A fin de pouvoir mettre en œuvre la Stratégie nationale de Santé, « *Ma santé 2022* », une feuille de route d'accélération du virage numérique en Santé a été signée en 2019 par madame Agnès Buzin, ministre des Solidarités et de la Santé.

Cette Stratégie nationale de Santé et la feuille de route d'accélération du virage numérique en santé sont consultables en ligne :

► <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/masante2022/>

► <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/feuille-de-route-accelerer-le-virage-numerique>

À ce sujet, les Services avaient bénéficié très précocement, lors des Journées Santé-Travail 2019, d'une présentation détaillée par Madame Laura Letourneau, Déléguée ministérielle au numérique en Santé, ainsi que d'une contextualisation au travers d'une présentation de la Stratégie nationale de Santé, assurée par le Docteur Corinne Letheux.

Ces interventions, lors des Journées Santé-Travail 2019, sont toujours accessibles sur le site Internet de Présanse :

► <https://www.presanse.fr/ressources-sante-travail/interventions-2019/>

Un bilan d'avancement pour l'année 2020 est à disposition des SSTI, sous la forme d'un PowerPoint, sous la signature du Conseil du numérique en Santé :

► https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/FDR-Num-en-Sante-2020-V15.pdf

Quels sont les axes qui concernent plus particulièrement les Services de santé au travail, en ce moment ?

La récupération de l'identifiant national de santé, via le dispositif INSI associé à un référentiel d'identitovigilance est en cours de test, dans plusieurs Services de santé au travail, en vue d'une mise en application à l'ensemble des Services, secondairement.

L'utilisation de la carte CPX est en nette augmentation dans les Services de santé au travail interentreprises. Ces derniers et leurs professionnels ont été accompagnés à l'utilisation de la carte CPX et des autres cartes CPS, CPA et CPE, dès novembre 2020, à travers des webinaires, notamment et plus récemment par la diffusion d'un tutoriel en phase de test.

Une boîte à outils, très complète, concernant l'éthique en numérique est mise à disposition et accessible via le lien hypertexte suivant :

► <https://esante.gouv.fr/virage-numerique/ethique-et-numerique-en-sante>

D'autres travaux sont en cours et font l'objet d'informations régulières sur le site Internet de Présanse et dans les Informations Mensuelles. ■